



Législature 2021-2024

Procès-verbal n° 14

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 30 octobre 2023 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023	2
3.	Communications de la présidence	2
4.	Adaptation de la réglementation communale concernant le coefficient fiscal des personnes physiques	3
5.	Création d'un nouvel emploi de délégué à l'énergie.....	4
6.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000 concernant une enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral	9
7.	Réponse à la motion M22.003 "Développement de classes PRIMA - apprentissage précoce de l'allemand par immersion"	13
8.	Motions et proposition.....	15
9.	Résolutions, interpellations et questions.....	15
10.	Communications du Conseil communal.....	23



M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au nombreux public.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents :	38
Membres excusés :	4
Membres suppléés :	2
Membre absent :	1

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- 11.09.2023 – de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane, *Communiqué : inscription Para'chouette et réponses obtenus par la Commune de Val-de-Ruz.*

Il donne également connaissance d'un courrier reçu en copie :

- 28.09.2023 – réponse du Conseil communal à l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane, *Communiqué : inscription Para'chouette et réponses obtenus par la Commune de Val-de-Ruz.*



4. Adaptation de la réglementation communale concernant le coefficient fiscal des personnes physiques

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La CGF, dans sa séance du 9 octobre 2023, a pris connaissance du rapport du Conseil communal. L'arrêté datant du 19 décembre 2012 présente un coefficient fiscal erroné. À la demande du Département des finances et de la santé (DFS), il est donc soumis à votre assemblée un nouvel arrêté pour présenter le bon coefficient fiscal. »

N'ayant pas le choix que d'accepter cet arrêté, la CGF s'est bien évidemment prononcée favorablement et vous demande d'en faire de même. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) communique la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR – Le Centre acceptera à l'unanimité l'arrêté relatif à l'adaptation du coefficient fiscal des personnes physiques, selon la demande des services des contributions et des communes. Il s'agit d'une formalité administrative. Le taux soumis étant déjà en vigueur aujourd'hui, l'effet sera nul sur le bordereau d'impôt du contribuable et donc cette adaptation technique sera facilement acceptée par la population. »

M. David Moratel (PS) fait lecture de la position du groupe socialiste.

« Le parti socialiste s'est réuni la semaine passée pour discuter du rapport coefficient fiscal des personnes physiques. Vu qu'il s'agit d'une adaptation technique suite à un courrier du 26 avril 2023 du service des contributions et des communes, le taux est déjà en vigueur et l'effet sera nul sur le bordereau des contribuables. Le parti socialiste acceptera à l'unanimité le rapport. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) transmet la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

« On m'a demandé de donner ma position en une phrase aussi, je finirai cette introduction avec une virgule et je dis simplement qu'on accepte le rapport. »

M. Yves Tanner (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC acceptera également ce rapport. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté portant sur l'adaptation de la réglementation communale concernant le coefficient fiscal des personnes physiques : accepté à l'unanimité.

Mme Edith Magali Barblan (PS) rejoint la séance à 19h38.



5. Création d'un nouvel emploi de délégué à l'énergie

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de l'énergie.

« Lors de la séance du Conseil général du 20 février de cette année, la motion M23.001 intitulée - Création d'un poste de délégué à l'énergie - déposée par la Commission de l'énergie, avait été acceptée avec 33 voix contre 4 et 2 abstentions.

Cette motion avait été préparée en cherchant un terrain d'entente entre tous les partis présents à la Commission de l'énergie. Il s'agissait donc de se donner les moyens de réaliser la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et ceci en mettant en œuvre notre plan communal des énergies. Après discussions des possibilités d'action, des prémices nécessaires à donner à l'action, de la nécessité d'une ou d'un délégué à l'énergie pour faire l'interface entre les conseillers communaux et tous les autres acteurs (institutions cantonales et fédérales, autres communes, professionnels de l'énergie, et aussi la population), mais encore en discutant des différentes et multiples tâches qui devaient être attribuées à cette ou ce délégué-e et des compétences nécessaires à la réalisation de ses tâches, nous avons alors pu constater que l'on pouvait créer ce terrain d'entente.

En particulier, nous nous sommes aussi convaincus qu'il ne fallait pas d'emblée dresser une liste des tâches ou tout ce qui pouvait ressembler à un cahier des charges plus ou moins contraignant, mais plutôt de se mettre à disposition du Conseil communal, en le laissant prendre les rênes avec un maximum de liberté, ceci pourvu que ses membres soient d'accord sur l'ampleur de la tâche et, qu'en conséquence, ils acceptent de créer un nouveau poste de délégué à l'énergie et de mettre tout en œuvre pour trouver des personnes compétentes pour tenir ce rôle.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de lire ce rapport sur lequel la commission s'est sentie comprise et alignée avec le Conseil communal. Nous le félicitons donc pour son rapport, et nous approuvons à l'unanimité sa prise en considération ainsi que l'arrêté qui y est proposé. »

M. Daniel Canonica (PVL) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Le rapport au Conseil général concernant la création d'un nouveau poste de délégué à l'énergie a été traité par la Commission de gestion et des finances lors de sa séance du 9 octobre.

Il s'agit de la réponse à la motion M23.001 « Création d'un poste de délégué à l'énergie », portée par la Commission de l'énergie et déposée lors du Conseil général du 20 février dernier. Elle avait été prise en considération par 33 voix contre 4 et 2 abstentions.

Les objectifs posés par le Grand Conseil sont ambitieux et contraignants : le Plan climat neuchâtelois fixe l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040.

L'unité administrative actuelle dotée de 0.3 équivalent plein temps (EPT) ne permet pas de relever les défis posés par les enjeux énergétiques ni de répondre aux orientations politiques et à la complexité du domaine de l'énergie.



Parmi les nouvelles activités ambitionnées, nous pouvons relever entre autres l'analyse de l'impact énergétique sur la commune, le développement du chauffage à distance (CAD), l'isolation des bâtiments communaux et le soutien au transfert modal.

À l'avenir, il s'agira également d'assurer la bonne coordination des différentes actions à réaliser. Ces actions exigent des compétences en management de projets ainsi qu'en ingénierie énergétique.

Le profil recherché a été discuté en commission : nous recherchons un profil plus généraliste avec une bonne connaissance en politique publique et de bonnes capacités à communiquer. La recherche de subventionnement est également souhaitée.

La Commission de gestion et des finances accepte à l'unanimité la création d'un poste de délégué à l'énergie avec les conséquences financières mentionnées dans le rapport. »

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Les enjeux et défis en termes d'autonomie énergétique et la mise en œuvre du plan communal des énergies sont un axe stratégique de la Commune. À la suite de la motion M23.001 de la Commission de l'énergie - Création d'un poste de délégué à l'énergie - prise en considération par le Conseil général le 20 février 2023, nous avons ce soir la proposition du Conseil communal. Le groupe PLR-Le Centre tient à remercier le Conseil communal pour la rapidité et la qualité du rapport. En effet la création du poste peut ainsi s'inscrire au budget 2024.

Nous partageons l'appréciation du Conseil communal quant à la mission et la mise en œuvre. La transversalité de la fonction est primordiale afin de bien coordonner et prioriser les actions.

Au sujet de l'engagement, le poste requiert une multitude de compétences. Parmi celles-ci, la capacité à communiquer et la connaissance des législations cantonales et fédérales nous semblent indispensables. Nous saluons la latitude du taux d'emploi en fonction du profil et de la qualité du dossier.

En termes financiers, la nouvelle charge nous semble acceptable étant donné les enjeux mentionnés ci-dessus. La plus-value future de certaines actions, en termes d'économies d'énergie et certainement l'abandon de certains mandats externes attribués aujourd'hui, devrait être bénéfique pour nos finances.

En conclusion, le groupe PLR-Le Centre acceptera à l'unanimité et éventuellement une abstention, la création d'un poste de délégué à l'énergie. Par la même occasion, accepte le classement de la motion M23.001. »

M. Laurent Oppliger (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéraux.

« Le groupe Verts-Vert'libéraux a pris connaissance et a discuté avec intérêt du rapport du Conseil communal concernant l'étude de la création d'un poste de délégué à l'énergie et nous le remercions pour ce rapport.



Celui-ci fait suite à la motion de la Commission de l'énergie qui a été largement acceptée par notre Conseil lors de sa séance du 20 février 2023.

Nous n'allons pas reprendre ici en détail les arguments pertinents dudit rapport tant sur la situation actuelle du dicastère de l'énergie que sur les objectifs et les enjeux liés à ce sujet.

Rappelons que si ce thème a toujours fait partie de nos préoccupations principales, il est devenu une question majeure tant au niveau international, national que local.

Il est primordial aujourd'hui, et c'est peut-être le dernier moment pour le faire, de s'attaquer sérieusement à la question du changement climatique et de l'abandon des énergies fossiles. Mais au-delà de ça, de l'inévitable raréfaction de ces énergies et encore plus loin, de la mise en place de systèmes énergétiques locaux qui, sans que nous ne soyons totalement affranchis de l'étranger, nous permettra une autonomie moins dépendante des contextes géopolitiques internationaux dont nous ne maîtrisons rien. Ces réflexions et préoccupations passent par la responsabilité tant individuelle que collective et à son échelle, notre commune à un rôle primordial de maillon à jouer entre ses concitoyens et les Autorités supérieures.

Notre groupe insiste sur le fait que les priorités de ce poste de délégué à l'énergie soient également mises vers la communication et l'information, tant au sein de l'administration que vers et pour la population. Son rôle pourra avoir un effet multiplicateur tant à l'interne qu'à l'externe. Il devra également aider le Conseil communal dans sa vision et sa stratégie énergétique.

L'augmentation de poste au sein de l'administration communale est toujours un sujet délicat et qui n'évitera pas certaines crispations au sein de notre Conseil.

Nous sommes malgré tout certains que cette augmentation, qui rappelons-le, ne sera que partielle, permettra des économies sur le moyen et long terme et facilitera des recherches de financement externes.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera à l'unanimité et avec enthousiasme ce rapport et la création du poste de délégué à l'énergie et nous espérons que vous l'accueillerez aussi bien que vous ne l'aviez fait pour la motion. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Cette demande d'un nouvel emploi concernant un délégué à l'énergie a retenu toute l'attention de notre parti.

Ce poste coûtera à la Commune entre CHF 46'000 et CHF 82'000 annuel. Ce délégué sera à même de s'occuper des infrastructures communales, des développements futurs, de dialoguer avec les ingénieurs, avec les privés, de les conseiller, de maîtriser les enjeux des énergies renouvelables, photovoltaïques, éoliennes, PAC.

Cette personne aura fort à faire avec les enjeux climatiques, cependant notre parti n'est peut-être pas convaincu à 100% pour l'engagement de cette personne actuellement étant donné l'interview faite la semaine dernière au JT de 19h30 au Groupe E. Cette entreprise fournit de l'électricité dans



notre canton et ailleurs, et la réponse de son directeur nous a tous étonnés en annonçant que pendant plusieurs années, il ne sera pas possible de réinjecter plus de 10% de l'énergie produite chez soi dans le réseau, car rien n'est prêt pour reprendre cette énergie dans les réseaux actuels qui ne sont pas prévus pour et qu'il faudra investir plusieurs millions pour que cela soit possible.

Est-ce que le Conseil communal est capable de nous en dire plus sur cette affaire ? Tout en pensant qu'il n'est pas admissible qu'une entreprise comme le Groupe E n'ait pas été capable de nous avertir avant ou alors de faire les investissements nécessaires depuis bien longtemps, vu le mandat qui lui a été attribué, qui est celui d'effectuer le monitoring de la mise en œuvre du plan des énergies.

En espérant avoir des réponses claires de notre Autorité, je vous remercie de votre écoute. »

M. Ahmed Muratovic (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste salue le travail effectué par le Conseil communal ainsi que l'impulsion donnée par la Commission de l'énergie.

Nous sommes ravis qu'un compromis politique ait pu voir le jour pour un domaine aussi essentiel.

Il est en effet nécessaire que notre commune se dote de compétences pour relever le défi qu'est la transition énergétique.

C'est pourquoi notre groupe soutiendra à l'unanimité le classement de la motion et l'acceptation de cet arrêté relatif à la création d'un nouvel emploi de délégué à l'énergie.

Notre groupe l'avait déjà souhaité auparavant et c'est donc en toute cohérence que nous soutiendrons ce projet.

Nous rappelons que la Commune a un délai court pour mettre en place son plan des énergies et qu'il s'agit d'un enjeu majeur.

Une ou un délégué-e à l'énergie pourra donc aider notre Exécutif à maintenir ses ambitions et son exemplarité en termes de transition énergétique.

Dans le rapport, nous pouvons déjà voir les compétences nécessaires pour cette mission qui nécessite une grande transversalité.

Notre groupe fait totalement confiance au Conseil communal et aux ressources humaines dans leurs choix futurs parmi les candidates et candidats à ce poste.

Cependant, notre groupe pense qu'il ne faudrait pas fermer la possibilité d'un "jobsharing" si cela s'avérait bénéfique pour remplir les missions ou rendre le poste plus attractif.

Nous aimerions d'ailleurs entendre le Conseil communal à ce sujet. »

M. François Cuche (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.



« Tout d'abord pour vous remercier de l'accueil que vous réservez à ce rapport. Je crois qu'aujourd'hui on ne peut pas se cacher de la situation actuelle et un délégué à l'énergie est vraiment nécessaire. Vous avez toutes et tous apprécié ce besoin et le Conseil communal vous en remercie. »

Par rapport aux propos du groupe UDC, je ne répondrai pas à ce point de l'ordre du jour, mais j'y répondrai plus tard. En effet une interpellation a été posée à ce sujet et je donnerai toutes les réponses que je peux vous donner dans le cadre de cette interpellation, si vous êtes d'accord. Je crois que c'est plus simple de tout concentrer sur cette interpellation qui a été déposée dans les temps.

Pour répondre précisément à la question qui est posée par le groupe socialiste, aujourd'hui on n'a pas encore lancé les postulations. Il est clair que ces postulations feront l'objet d'une analyse très fine et si les possibilités sont là, il n'est pas impossible que nous ouvrons cela au jobsharing, mais encore une fois, aujourd'hui il est beaucoup trop tôt pour le dire. On ne va pas fermer la porte à une telle possibilité. Cependant, si on trouve une personne qui a le profil idéal, le mouton à cinq pattes, on va bien entendu le prendre et aller de l'avant avec. Voilà ce que je peux répondre aujourd'hui. En tout cas un grand merci pour l'accueil réservé à ce rapport. Je n'ai pas d'autres choses à dire et je vous en remercie. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) apporte la remarque suivante.

« On n'a pas beaucoup parlé, ni dans le rapport ni dans les interventions précédentes, de l'aspect des subventions, de la recherche de fonds et je pense que tous les groupes ont été étonnés de voir dans le rapport sur la participation au Parc du Chasseral que tout d'un coup le parc a réussi à trouver 58% de financement d'un des postes (je ne sais plus lequel... au fonds de la Loterie du Canton de Zürich). On est étonné de voir parfois des sommes qui peuvent débarquer pour soutenir des projets qui sont assez improbables. On l'a déjà vécu avec le projet « Solution » par exemple où on a pu financer des projets d'ici, au niveau européen même et je pense que dans le cahier des charges du prochain délégué à l'énergie je pense qu'il faudra vraiment insister sur ce thème, car je pense qu'il y a un effet multiplicateur qui peut être extrêmement important et bénéfique financièrement pour la Commune. »

M. Yves Tanner (UDC) revient sur la question qu'il a posée précédemment.

« Ma demande pour ce nouvel emploi, j'aimerais quand même avoir la réponse pour passer à la votation. L'ordre du jour ne peut plus être changé, mais je suis quand même un peu indécis à savoir comment il faudrait le voter. »

M. André Vallat (PS) répond au groupe UDC.

« S'il y a eu un couac avec le Groupe E à ce projet de la Fontenelle, on va le résoudre. J'encourage l'UDC à participer aussi à la Commission de l'énergie pour trouver des solutions ensemble. Ce n'est pas en refusant un tel projet qui est tellement vaste et important à cause d'un couac où justement s'il y avait eu un délégué à l'énergie, ça aurait été peut-être plus facile de suivre exactement ce qui



se passait et ça va complètement dans le sens de mieux faire ces projets. J'encourage l'UDC à nous rejoindre et qu'on puisse travailler tous ensembles.

M. François Cuche (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Tout d'abord pour répondre au groupe VVL, il est évident que le délégué à l'énergie sera évidemment sur tous les projets qui peuvent rapporter quelque chose dans le cadre d'un développement de projet. On a vu avec le projet « Solution » des retombées extrêmement intéressantes. Si des projets de ce type-là sont possibles, effectivement que le délégué à l'énergie y sera sensibilisé, il sera à l'écoute, il sortira ses antennes pour voir si des programmes cantonaux et fédéraux sont en cours et s'il y a des possibilités d'aller chercher des subventions. Ça va être son boulot et j'imagine qu'on n'aura pas besoin de lui faire un dessin pour faire son travail. C'est sûr qu'on va y être attentifs.

Pour la réponse au groupe UDC, au risque de me répéter, c'est vrai que j'imagine que vous aurez toutes les réponses techniques tout à l'heure à la réponse que je vais donner. Il s'agit actuellement de dissocier complètement cette problématique d'alimentation électrique qui est liée à un effet du réseau et qui n'a absolument rien à voir finalement avec le travail qu'on va confier à un délégué à l'énergie. Il aura une vision large sur des énergies multiples et on va finalement le nantir d'une mission d'appliquer le plan communal des énergies. Il est clair que le réseau électrique a son importance, c'est sûr qu'il y aura aussi des relations étroites avec Groupe E sur un certain nombre de projets, mais vous verrez quand vous aurez les réponses techniques tout à l'heure vous pourrez dissocier complètement la partie technique finalement de la partie stratégique d'un plan communal des énergies et de son application. »

Entrée en matière : acceptée par 36 voix et 2 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif à la création d'un nouvel emploi de délégué à l'énergie : accepté par 36 voix et 2 abstentions.

Classement de la motion M23.001 : acceptée par 36 voix et 2 abstentions.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000 concernant une enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

M. Christian Masini (PLR) fait lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Notre groupe a lu attentivement cette demande et en remercie les auteurs.

L'association du parc Chasseral, avec les projets que nous débattons ce soir, soit la valorisation des chemins pionniers et les aménagements de franges urbaines pour les secteurs des Loges et du Pâquier, nous démontre, par les intentions citées dans cette demande, qu'il n'y a pas uniquement



les gros défis que notre commune gère actuellement. Je parle de l'énergie, du plan d'aménagement local, des routes, du scolaire et parascolaire, de la sécurité et les finances.

Ce n'est pas un thème prioritaire, mais ceux qui sont allés voir entre autres les murs en pierres sèches dans les hauts de la vallée ne peuvent pas dire autrement que c'est remarquable. Il y a même une certaine fierté de les faire découvrir à des amis venant de l'extérieur.

Pour faire simple, il serait illusoire aujourd'hui de prévoir un budget de CHF 2'250'000 sur cinq ans. Nous n'aurions même pas les ressources humaines et les compétences pour mettre en place un tel programme. Notre participation de CHF 310'000 au plan quinquennal reste certes une charge au budget d'exploitation et non une dépense d'investissement.

Depuis 8 ans, le montant attribué pour ce poste était fixé à CHF 15'000/an, il passera à CHF 62'000/an à partir de 2024 et pour les quatre années suivantes. C'est d'ailleurs bien pour cela que nous sommes consultés ce soir.

Par contre, trois questions demeurent :

- 1. Y a-t-il une réelle collaboration avec l'association du parc Chasseral en ce qui concerne les lieux, le calendrier et la planification des travaux ?*
- 2. Qui est le maître de l'ouvrage, du moment où l'apport des deniers arrive majoritairement de l'association ?*
- 3. Le Conseil communal est-il informé sur le détail des devis et la fin des travaux ?*

Au vu du développement de l'association du parc Chasseral, nous avons également une crainte quant aux projets de la prochaine enveloppe. Il ne faudrait pas envisager des travaux superflus et de plus avec une participation communale identique, voire plus grande. Comprenant bien de l'importance à la contribution de notre commune relative aux divers subventionnements qui ne seraient pas assurés en cas de refus.

Le groupe PLR-Le Centre approuvera cette demande de crédit dans sa majorité avec quelques probables abstentions. »

Mme Samantha Zehr (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Le parc Chasseral est véritablement la carte postale du Val-de-Ruz, nous en sommes toutes et tous conscients. En revanche, nous souhaitons que les fonds alloués continuent d'aller dans l'amélioration de celui-ci et ne soient pas dilapidés dans la paperasse. Continuons de réaliser des choses concrètes telles que les murs en pierres sèches ou les espaces d'accueil et de rencontre. Nous espérons vraiment que le montant alloué sera utilisé de manière à en faire profiter la population locale. En conclusion, comme vous le comprendrez, le groupe acceptera cette demande avec quelques réserves. »



M. Claudio Cerini (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté. Dans le chapitre résumé, nous prenons note avec plaisir que pour CHF 1 investi, Parc Chasseral lève pour CHF 6.30 de fonds. Sans entrer dans le détail du chapitre « Rappel des faits et bilan » très exhaustif, basé sur le rapport 2014-2020 sur la revalorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse Chasseral – La Vue-des-Alpes, chemins pionniers et dans celui concernant les franges urbaines, nous relevons néanmoins que tous ces projets permettent une valorisation indiscutable de notre belle région.

Dans le chapitre « Situation actuelle et perspectives » nous partageons la volonté de renouvellement du label parc naturel régional. Par rapport à la faiblesse connue comme une faiblesse justement dans la planification stratégie de collaboration, nous approuvons la volonté d'augmenter l'impact de ces initiatives par une meilleure mise en réseau des acteurs et le développement de partenariat au-delà des limites communales. Le détail présenté dans le chapitre 5 « Travaux – nature et coût » semble bien dimensionné et ne suscite pas de débat à nos yeux. La participation rendue à CHF 310'000 représente une somme annuelle entre CHF 46'500 et CHF 77'500. Le groupe socialiste acceptera la proposition d'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000 pour la participation au plan quinquennal de l'association Parc régional Chasseral. »

M. Romain Douard (Les Verts) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

« Le 14 décembre 2020, il y a bientôt trois ans, nous acceptions à l'unanimité de renouveler le contrat liant la Commune de Val-de-Ruz à Parc Chasseral, marquant ainsi notre confiance vis-à-vis d'une institution qui nous permet de rayonner bien au-delà de notre Vallée. L'attribution du Prix Paysage Suisse à Val-de-Ruz en 2022 en est la preuve. La bonne collaboration entre notre commune et Parc Chasseral a déjà permis de nombreuses réalisations. Pensons aux nombreuses manifestations qui ne verraient pas le jour sans le Parc, pensons aux nombreux projets qui petit à petit permettent d'entretenir et de mettre en valeur le paysage et la nature, mais aussi les produits et la culture de notre région.

Le budget qui nous est demandé ce soir permettra à Parc Chasseral de pérenniser des projets concrets visant des investissements à long terme. Les projets concernés sont aussi en adéquation avec le projet de tourisme doux de la Vue-des-Alpes et avec les lignes directrices du nouveau plan d'aménagement local.

Les CHF 310'000 qui seront dépensés par la commune ces 5 prochaines années permettront d'attirer de nombreuses subventions et donations, créant un effet de levier pouvant faire rêver presque n'importe quel responsable financier. Et n'oublions pas non plus que l'argent dépensé profitera aussi à des entreprises et à une main d'œuvre locales.

Les murs de pierres sèches, les haies, les vergers et les allées d'arbres constituent des éléments paysagers de premier ordre. Et à l'heure où la biodiversité est en crise, ils constituent autant de biotopes diversifiés qui offrent abri et couvert à une faune qui a de plus en plus de peine à trouver



sa place dans nos régions. Leur maintien et leur développement sont donc une nécessité si l'on souhaite conserver, voire restaurer cette biodiversité. En développant ses projets dans différentes régions de notre commune, allant du fond de Vallée jusqu'au sommet du Jura, Parc Chasseral offre une garantie à la création d'une mosaïque de milieux naturels propices au maintien de cette biodiversité.

Vous l'aurez certainement compris au travers de mes propos, notre groupe est favorable à cette demande de crédit. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) apporte la remarque suivante.

« La Commission de gestion et des finances ne s'est pas penchée sur cet objet lors de sa dernière séance, mais lors de la séance précédente. À l'époque nous ne savions pas quand cet objet allait venir à l'ordre du jour du Conseil général et nous n'avions donc pas désigné de rapporteur. Je dirai simplement que ce rapport a été accepté par 7 voix contre 1 et 1 abstention. »

M. Yvan Ryser (CC), prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vais juste répondre à ces trois interrogations parce que c'est toujours la même chose quand on a des projets qui paraissent un petit peu flous sur le papier, on a un peu la peine à s'imaginer comment ça se passe et en plus de ça on sait aujourd'hui que Parc Chasseral a beaucoup d'efforts à faire dans la gestion de ces projets. Vous savez qu'ils ont intégré plusieurs communes du côté bernois et que ça nécessite chez eux évidemment une mise à jour de leur organisation.

- 1. La première question concerne la réelle collaboration. Si on part du principe que Parc Chasseral vient nous rencontrer en début d'année, qu'il nous présente un certain nombre de projets sur une carte, en disant ici plutôt murs en pierres sèches, ici plutôt allées d'arbres, alors on peut considérer qu'effectivement il y a une collaboration parce que le Conseil communal peut orienter les projets qui sont proposés par Parc Chasseral. Et pourquoi au fond c'est d'abord et avant tout Parc Chasseral qui propose les projets ? Parce que ce sont eux qui sont sur le terrain à l'année et les compétences au sein du Conseil communal sont tout à fait absentes pour donner les priorités. Donc Parc Chasseral propose, expose au Conseil communal ses idées et le Conseil communal fait une pesée d'intérêts sur les choses qui lui paraissent faire sens. En l'occurrence cette année lorsqu'ils sont venus nous présenter ce projet au mois de février, on a identifié un certain nombre de mètres linéaires de murs en pierres sèches, je dirais à plusieurs endroits sur les Crêtes et le Conseil communal a pris l'option de bien évidemment prioriser le site de la Vue-des-Alpes sachant que c'est quand même là qu'il faut faire les premiers efforts ces prochaines années. Voilà pour répondre à la collaboration.*
- 2. La question sur qui est le maître d'ouvrage est une question légitime parce que ce n'est pas le Conseil communal alors forcément c'est Parc Chasseral. C'est Parc Chasseral qui organise les collaborateurs qu'il faut pour mener le projet, qui organise les matériaux, les plantes, etc., donc on peut considérer que le maître d'ouvrage c'est Parc Chasseral.*
- 3. À la question sur les informations de détails concernant les devis. L'organisation est assez simple. Normalement à cette époque de l'année, dans la période budgétaire, Parc Chasseral*



vient et plutôt que d'avoir juste identifié vaguement des zones, dit "voilà ici on va faire 150 mètres de murs, ici on va faire x allées d'arbres" et on a quelque part une approche quantitative qui est projetée ce qui nous permet à la fin de l'exercice de contrôler si les objectifs sont atteints. Voilà en gros la manière dont nous sommes organisés. »

L'entrée en matière est acceptée par 33 voix et 5 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 310'000 concernant une enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral : accepté par 33 voix et 5 abstentions.

7. Réponse à la motion M22.003 "Développement de classes PRIMA - apprentissage précoce de l'allemand par immersion"

Mme Anouk Arbona (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le parti socialiste approuve la proposition engageante qui nous est proposée. Cette motion est un réel bénéfice pour la jeunesse. Elle permettra également de développer davantage la cohésion nationale en imaginant à moyen/long terme de diminuer la fameuse barrière de notre "Röstigraben".

Nous pensons sincèrement que c'est une plus-value indispensable à notre pays et que cela va apporter de réelles compétences supplémentaires à nos jeunes et nos enseignants, tout en étant un facilitateur de contacts.

Notre point d'attention se porte toutefois sur une petite chose, à savoir le niveau d'exigence demandé aux enseignants qui est le C1 et qui nous semble un peu élevé. En témoigne la difficulté aujourd'hui de trouver des enseignants en temps et en heure, selon les besoins.

D'autre part, nous nous posons la question si une collaboration demeurera possible avec une Haute École pédagogique suisse allemande et développer un réseau avec le CSV, comme c'est déjà le cas au cercle scolaire des Deux Thielles.

Pour le reste, nous faisons confiance au projet proposé et, comme indiqué en préambule, acceptons à l'unanimité cette proposition qui permet une dynamique positive et progressive à l'immersion de notre 2^e langue nationale. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) fait lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR – Le Centre remercie le Conseil communal de ce rapport en réponse à la motion M 22.003 – Développement de classes PRIMA. Le concept ANIMA permet l'implantation de classes PRIMA en donnant aux enseignants déjà en place la possibilité de s'approprier le projet PRIMA.

La stratégie choisie – avancer en développant les compétences du corps enseignant en place – est de bon augure pour la poursuite de la mise en œuvre du développement de classes PRIMA. Nous remercions également le corps enseignant de participer activement à ce projet.



Ce rapport a toutefois suscité quelques questions au sein de notre groupe :

- Le Conseil communal peut-il nous renseigner dans quels collèges se situent les huit classes ANIMA ouvertes cette année scolaire et où seront les quatre classes prévues pour l'année scolaire 2024-2025 ?
- Le Canton parle bien d'une filière par commune et non d'une filière par collège. Néanmoins, le Conseil communal a-t-il l'intention de développer une classe PRIMA par collège ?
- Le programme ANIMA sera-t-il maintenu pour les classes non intégrées à la filière PRIMA ?

Nous souhaitons plein succès aux projets ANIMA et PRIMA qui permettent aux élèves d'acquérir de meilleures compétences linguistiques et plurilingues. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) fait part du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance du rapport du Conseil communal en réponse à la motion M22.003 « Développement de classes PRIMA » acceptée à l'unanimité par notre Autorité. Nous saluons la réactivité du Conseil communal sur ce dossier et notons avec satisfaction les actions concrètes qui ont été mises en place rapidement.

Effectivement, en août 2023, 8 classes avec un enseignement ANIMA ont vu le jour au sein du CSVR. Bien que ANIMA soit une immersion moins intense que PRIMA, je peux témoigner des résultats tout à fait extraordinaires obtenus avec cette méthode, vu que ma fille de 8 ans a la chance de faire partie d'une de ces nouvelles classes. Ainsi, après 10 semaines d'école, ses 10 premières semaines d'enseignement d'Allemand, elle a réussi à me réciter - pas plus tard que ce soir - une conversation complète qu'un client et un vendeur pourraient avoir dans un magasin. Depuis le début de l'année, elle n'a pas une seule fois parlé en mal de cette langue parfois si mal aimée des Neuchâtelois et ses apprentissages ont été réellement fulgurants par rapport à ceux obtenus au sein du cursus habituel.

Mais était-il vraiment utile de vanter les bienfaits de cet apprentissage en immersion, compte tenu du soutien unanime que la motion dont il est question a obtenu l'unanimité l'année passée ici même ?

Cependant, la motion parlait bien de la mise en place d'une filière PRIMA, qui est bien plus ambitieuse et contraignante, avec toutes les questions que cela ouvre en matière de localisation de cette filière au sein de notre commune. Les difficultés liées à PRIMA ont largement été évoquées par le Conseil communal dans son rapport.

Notre groupe souhaite tout de même rappeler qu'un enseignant PRIMA ne doit pas forcément être de langue maternelle allemande et ne doit pas forcément avoir grandi de l'autre côté du Röstigraben. La HEP forme des étudiants pour cette filière, la crainte de voir des enseignants « de passage » défiler dans les classes vaudruziennes est donc largement infondée. Cependant, nous reconnaissons la difficulté d'attirer ces personnes formées et estimons que l'approche « par



étape » du Conseil communal est bonne, d'autant plus qu'elle permet à plusieurs collèges de faire profiter ses élèves de cette immersion.

Nous accepterons donc le classement de la motion M22.003 et nous réjouissons que la stratégie proposée déploie tous ses effets afin d'en faire profiter un maximum d'élèves sur le territoire communal. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous ai compris, merci. Juste peut-être répondre au niveau des classes. Alors dans certains collèges cette année il y a une classe et il y aura une l'année prochaine, c'est un peu compliqué. Donc en résumé, cette année on a des classes ANIMA à Fontainemelon, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Savagnier, Les Hauts-Genèveys. L'année prochaine 2024-2025, il y aura Fontaines, Fontainemelon, Cernier, Coffrane, Dombresson et Les Genèveys-sur-Coffrane. Donc ça se met en place, ça augmente, vous avez vu les chiffres dans le rapport, je ne vais pas les reprendre et le but maintenant c'est de fidéliser nos enseignants, les former, les envoyer d'une part en Allemagne, puisqu'ils ont la possibilité de faire deux semaines dans deux écoles en intensif et puis le service de l'enseignement obligatoire (SEO) fait aussi des cours pour monter le niveau et surtout former les gens d'ici sans avoir forcément un tourisme d'enseignants qui arrivent et qui repartent une année ou deux après. En résumé, ça se met en place et ça va bien. »

Vote du classement de la motion M22-003 : accepté à l'unanimité.

8. Motions et proposition

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

9. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I23.005 - Le toit de La Fontenelle sous tension

« Un reportage diffusé sur la RTS vendredi 20 octobre informait les téléspectateurs du projet de la Coopérative Coopsol de l'installation de 1'200 panneaux solaires d'une puissance de production de 500 KW et de l'incapacité du réseau à absorber le surplus après autoconsommation.

Malgré le fait que ce projet est initié par Coopsol et que ses dirigeants ont pris position après le reportage, cette installation se trouve sur un bâtiment communal, il est donc important que la population soit bien informée.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'on ne constate qu'après l'installation des panneaux que l'énergie qu'ils produiront ne pourra pas être injectée dans le réseau, celui-ci n'étant pas suffisamment dimensionné.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer quelle suite devrait-être donnée à ce projet ?



Quelles sont les conséquences pour la commune ?

Au nom du groupe PLR-Le Centre, André Soguel. »

M. André Soguel (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Il s'agirait juste de lire l'interpellation et ensuite j'espère que c'est assez clair. »

M. François Cuche (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Il y a deux et demi, j'ai participé à un colloque qui était organisé par Groupe E. Le directeur de Groupe E nous a clairement dit que la pièce maîtresse de la transition énergétique allait être le réseau électrique, notre réseau qui nous sert finalement de trait d'union entre le producteur d'électricité et le consommateur. Il nous disait que ce réseau serait mis à mal par la production d'énergie renouvelable et notamment le photovoltaïque très densifié à certains endroits.

Groupe E est conscient de cette problématique et petit à petit, parce que la Confédération le paie grassement pour ça, remet à niveau son réseau pour qu'il puisse être « aller et retour » si vous me passez l'expression. Aujourd'hui, on peut dire que dans 95% des cas les grosses productions d'énergie renouvelable, particulièrement le photovoltaïque, peuvent être absorbées par le réseau. Dans 5% des cas, il y a des difficultés effectivement. Ces difficultés, dans 4% des cas, peuvent être résolues de façon assez claire par simplement une régulation et un écrêtage en faisant varier un tout petit peu la production pour pouvoir l'injecter dans le réseau. Dans 1% des cas, cela n'est pas possible parce que le tuyau est trop petit. À La Fontenelle, on se trouve dans cette particularité. Pourquoi ? Parce que, voyez-vous, on est dans un quartier résidentiel où il n'y a pas de gros consommateurs aux alentours de ce bâtiment et c'est la raison pour laquelle le transformateur qui se trouve à proximité n'a pas le coffre nécessaire pour absorber de grosses quantités d'électricité. D'ailleurs, les câbles électriques qui rejoignent ce transformateur ne sont pas non plus dimensionnés correctement.

Il y a eu un bug, vous l'avez tous vu sur le reportage de la télévision Suisse romande, ce bug a été certainement l'anticipation. Vous savez que ce n'est pas la Commune qui développe ce parc solaire sur les toits de La Fontenelle, c'est un partenaire externe : Coopsol. Les premières visites de ce toit par le responsable dataient de 2022, il est allé voir comment les choses pouvaient se faire avec un passage dans l'introduction électrique du bâtiment avec une plaquette qui indiquait 400 ampères. Donc, là aussi une possibilité à vue d'œil que cela pouvait jouer avec la production, mais, résultat des courses, c'est que derrière, comme je l'ai dit, le tuyau est trop petit et on n'arrive pas à dissiper toute cette puissance.

Il est clair que si Groupe E l'avait su en février 2022, il n'y aurait pas eu de problèmes particuliers puisqu'il y aurait eu la possibilité de modifier une partie du réseau afin d'absorber cette puissance électrique. Malheureusement le contact entre le développeur et Groupe E s'est fait relativement tardivement et aujourd'hui Groupe E doit prendre le « taureau par les cornes », si vous me passez l'expression. Dans ce cas particulier, comme dans tous les cas particuliers, justement où il y a une grosse injection d'électricité dans le réseau, il ne suffit pas d'adapter un tout petit peu les choses.



Non, il y a un immense travail à faire de modification du réseau qui nécessite un permis de construire. L'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), qui est l'autorité supérieure, doit donner son aval et un permis de construire doit être délivré pour augmenter la puissance électrique d'une branche du réseau jusqu'au transformateur.

Si aujourd'hui on ne peut pas le faire, c'est à cause de ce dimensionnement trop petit. Par contre ça va pouvoir être réalisé, mais il y a un délai. Ça veut dire que l'été prochain, comme vous l'avez appris dans le cadre de ce reportage, l'entier de la puissance ne pourra pas être absorbé par le réseau, il n'y aura qu'une partie, 95 kW, qui vont pouvoir passer. Il faut rajouter encore l'autoconsommation du bâtiment, donc on pourra dire grosso modo qu'un peu plus de la moitié de la puissance pourra être consommée donc l'été prochain l'autre moitié devra ne pas pouvoir être consommée.

Il faut savoir qu'il n'y aura pas de problèmes au printemps et à l'automne, cela passera sans souci parce que les puissances sont moins élevées. Finalement à l'été 2025 La Fontenelle pourra injecter sa production dans le réseau qui aura été entretemps mis à niveau. C'est parce qu'il y a un permis de construire qui doit être demandé, c'est parce qu'il y a une procédure ESTI qui doit être engagée que finalement on se trouve dans cette situation avec un retard de 18 mois pour qu'on puisse injecter cette puissance électrique dans le réseau.

Voilà la réponse à cette question. Il est clair que la Commune est malheureuse de cette situation, on aurait bien voulu déjà pouvoir injecter toute la puissance en 2024, mais il n'y a quand même pas péril en la demeure vu qu'en 2025, toute la puissance de cette production photovoltaïque va pouvoir être utilisée et injectée dans le réseau.

Comme je l'ai dit en introduction, le défi va être d'adapter notre infrastructure à cette transition énergétique. Aujourd'hui on parle de production, demain on va parler de consommation, avec les véhicules électriques, le réseau devra également s'adapter dès le moment où vous avez un certain nombre de bornes électriques qui seront peut-être concentrées à certains endroits, là aussi le réseau devra pouvoir supporter d'énormes puissances, mais en soutirage et non plus en introduction. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) fait référence à l'article 3.43 du règlement général et demande le vote de l'ouverture de la discussion.

« L'article 3.43 Interpellations du règlement général indique à l'alinéa 3 qu'aucune discussion n'est ouverte à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Je demande donc qu'on vote sur l'ouverture d'une discussion. »

Vote de l'ouverture de la discussion : acceptée à l'unanimité.

M. Francis Krähenbühl (PLR) exprime ce qui suit.

« Je trouve que ce qui s'est passé est absolument scandaleux. Un apprenti monteur de réseau aurait été capable de calculer avant même la construction de cette centrale solaire que la dimension des câbles était insuffisante pour transporter l'énergie produite. Je suis un des coopérateurs ou un des



acheteurs de parts dans cette centrale solaire et j'ai l'impression d'avoir été complètement trompé sur ce qu'on m'a vendu. À l'avenir, il y aura d'autres constructions de parc solaire, si les choses sont faites avec un tel amateurisme on va complètement dissuader tous les privés de poser des panneaux solaires sur leurs toits parce qu'ils ne sauront pas à quoi s'en tenir. Je demande donc que le Groupe E prenne une position claire, par écrit, aux Autorités communales c'est-à-dire le Conseil communal et le Conseil général, sur ce qui s'est passé et ce qui va être fait pour que ça ne se reproduise plus. »

M. André Vallat (PS) ajoute les éléments suivants.

« J'aimerais en rajouter une petite couche, car franchement le Groupe E a la possibilité, même si c'est dans ce 1% des cas, de savoir si cela va jouer ou pas et il aurait dû le faire plus tôt. Tant qu'il ne m'explique pas pourquoi il ne l'a pas fait plus tôt, qu'il n'a pas mis cette connaissance sur la table, j'aurai vraiment de la peine à comprendre. Pour moi le questionnement persiste et il ne faut pas que ça se reproduise à l'avenir. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) fait part de ses remarques.

« Je suis quand même un peu étonné parce que pour avoir installé aussi des panneaux solaires sur ma maison, on a un dossier qui doit passer en tout premier par le Groupe E qui vérifie et qui doit dire si le réseau peut assimiler la production d'électricité, cela est obligatoire. Coopsol a dû recevoir le feu vert du Groupe E et si celui-ci leur a dit que c'était possible et qu'ensuite ils se sont rétractés, j'espère qu'il y aura des dédommagements en conséquence parce que c'est juste inacceptable ce qui s'est passé et j'espère que la Commune va enfoncer le clou. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) complète sa remarque.

« J'ai oublié d'ajouter quelque chose. Dans le communiqué qui a été fait par Coopsol, il est dit que le Conseil d'administration était plus ou moins informé que le réseau était limite, voire insuffisant, mais qu'ils ont quand même décidé d'aller de l'avant. Donc la prise de position que je demandais tout à l'heure de la part du Groupe E, j'aimerais la même de la part de Coopsol. »

M. Christian Masini (PLR) apporte un complément à la discussion.

« J'ai aussi posé des panneaux solaires sur ma maison il y a de cela 10 ans et au vu de l'évolution qu'il y a sur ces toits, ce que j'encourage, je me pose la question suivante : si un jour dans un quartier très urbanisé, parce qu'ils ont contrôlé la puissance qu'on a dans nos maisons et nos câbles, et si on additionne tout un quartier, je me demande le dernier qui va venir poser 20 panneaux, si ce ne serait pas celui de trop qui ferait anéantir toute la lignée du quartier. Cela m'inquiète quelque part. »

M. François Cuche (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je suis obligé de me poser en faux dans ce qu'on a entendu par rapport à la charge qu'on met sur le dos de Groupe E. Dans le cas précis, Groupe E n'a eu les informations que très tardivement par rapport à la puissance totale à injecter. Il est clair qu'il y a eu, et je l'ai dit, un manque de coordination évident dans ce projet.



Aujourd'hui Groupe E va faire de son mieux pour pouvoir changer une alimentation, pour pouvoir se mettre au niveau de la possibilité d'absorption. J'aimerais que l'on soit aussi conscients d'une chose : avec tout ce qu'on va charger le réseau ces prochaines années, et ça nous concerne tous, il est possible que notre distributeur ne puisse pas reprendre le 100% de ce qu'on produit. Ce sont déjà des éléments qui sont en cours de réflexion et il est fort possible que tous les propriétaires de solutions photovoltaïques sur leurs toits se voient écrêtés en été par exemple le 20% de la production de leurs panneaux parce que le réseau ne peut pas suivre. Il faut en être conscient. Nos partenaires producteurs nous mettent en garde depuis longtemps de cette possibilité qu'a le réseau d'absorber l'énergie quand on est en période de crête.

Maintenant, il y a une autre solution qui a été trouvée par le Conseil communal : nous aurons chaque année une rencontre avec Groupe E pour évaluer les possibilités qu'offre le réseau et les projets qui sont en gestation à Val-de-Ruz, que ce soit des projets de production ou également de soutirage, afin d'analyser dans quel état se trouve le réseau et quelles possibilités nous avons.

Il ne faut pas oublier qu'on hérite quand même d'un réseau qui n'est pas de toute première fraîcheur, c'est un défaut que toutes les compagnies d'électricité ont et la transition énergétique impose un certain nombre de modifications et la modernisation du réseau, ce qui met sous pression toutes les compagnies d'électricité et pas seulement Groupe E. Elles sont toutes à la même et ce n'est pas le moment de lancer une pierre à un distributeur qui tente de faire le travail qu'il faut pour arriver quand même à satisfaire sa clientèle. Je pense qu'il faut plutôt être partenaire et travailler ensemble.

Le fait qu'ils prennent « le taureau par les cornes », comme je l'ai dit tout à l'heure, et qu'ils nous garantissent qu'en 18 mois ils arriveront à faire passer ce permis de construire pour pouvoir changer une conduite d'une importance primordiale, c'est un signal important que Groupe E nous donne et ça nous prouve aussi sa bonne volonté. Je regrette dans cette affaire le manque de coordination entre le développeur et le propriétaire du réseau. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique un point supplémentaire à titre personnel.

« Une procédure de 18 mois à l'ESTI me paraît très longue. En général, les réponses que j'obtiens, je les obtiens sous un mois auprès de l'ESTI. Il y a peut-être un gain temporel à aller chercher de ce côté-là. »

M. François Cuche (CC) apporte une précision.

« Il y a la demande de permis de construire, donc la procédure à l'ESTI et ensuite le permis de construire. »

M. André Soguel (PLR) prend acte de la réponse du Conseil communal en concluant par ces propos.

« Donc évidemment, on est sur notre faim par rapport à cette situation. J'ai bien compris la réponse du Conseil communal. On va faire avec, mais c'est vrai que si on peut tout de même, même en bon



partenariat comme cela a été dit, solliciter Groupe E pour voir si ce n'est pas possible de faire plus rapidement quand même. »

M. François Cuche (CC) répond à l'interpellateur.

« La première des choses que le Conseil communal a faites la semaine passée, c'est de prendre contact avec la direction de Groupe E. Mardi passé, la direction de Groupe E était dans notre bureau pour discuter de la situation, raison pour laquelle j'ai pu vous renseigner ce soir. »

Interpellation I23.006 – La ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds sort du tunnel

« Le 28 février 2016, la population neuchâteloise acceptait à une très large majorité le plan Mobilité 2030, dans lequel figurait, entre autres, la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Cette ligne avait été présentée comme complètement enterrée, c'est du moins ainsi que l'ont compris les citoyens de Val-de-Ruz qui ont largement soutenu le projet, après les affirmations du Conseil d'État (CE) qu'il « privilégierait une traversée souterraine du Val-de-Ruz afin de préserver son paysage et ses bonnes terres agricoles » [cf. Rapport 15.024 Mobilité 2030]. Dans son rapport 15.048 au Grand Conseil du 28 octobre 2015, le CE écrivait encore : « C'est bien uniquement par la construction d'une ligne ferroviaire souterraine et directe que les performances de desserte en transports publics entre le Littoral, le Val-de-Ruz et les Montagnes pourront être garanties. »

Or début septembre dernier, on apprenait qu'une partie de la liaison directe sera à l'air libre au milieu du Val-de-Ruz sur 1,4 km et consommera environ 4 ha de surfaces agricoles d'assolement.

Ce revirement soulève de nombreuses questions :

- Qu'est-ce qui justifie ce changement par rapport à la version souterraine présentée comme unique solution et « *privilégiée* » en 2015 ?
- Le surcoût évoqué de plus de 300 millions de francs pour une ligne souterraine est-il vraiment rédhibitoire si on considère une durée d'exploitation de la ligne d'un siècle ou plus ?
- Une tranchée couverte a-t-elle été envisagée *a minima* pour limiter l'impact visuel et sonore, comme cela a été fait pour certains tronçons de l'A5 le long du Littoral ou de la H20 au Val-de-Ruz ?
- Comment et où va-t-on compenser les 4 ha de « *bonnes terres agricoles* » supprimées ?
- Quelles actions le Conseil communal envisage-t-il d'entreprendre dans le but d'une intégration de la ligne répondant aux attentes des habitants et aux engagements pris par les autorités cantonales en 2015 ?

Au nom des groupes PLR-LC, PS, Verts, Vert'libéraux et UDC au Conseil général, Christian Masini ».

M. Christian Masini (PLR) transmet la position des groupes ayant formulé l'interpellation.

« Vous l'aurez bien compris, cette interpellation ne va en aucun cas contre le RER et sa ligne directe.

La presse a dévoilé le projet au début septembre dernier, notre séance de la Commission du développement territorial et durable (CDTD), agendée de longue date, s'est tenue le 28 du même mois. Nous avons profité d'en débattre, toutes les personnes présentes étaient d'accord de s'unir



pour déposer cette interpellation interpartis et essayer d'éclaircir les zones d'ombres, parallèlement à une interpellation déjà déposée le 21 septembre au Grand Conseil.

Nous n'avons pas compris le revirement du choix d'une ligne enterrée, y compris la gare, et soudain 1.4 km à ciel ouvert. La vision de l'ouverture de Val-de-Ruz en son centre peu déranger ou pas, chacun à son opinion, mais les nuisances sonores des riverains et la perte de terres agricoles cultivables doivent être mises en avant. Il faut vraiment en prendre conscience. Pour mémoire, la mise en service de la ligne actuelle Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds date du 15.07.1860. Inauguration probable du RER au plus vite 2035 soit exactement 175 ans d'existence pour l'ancienne ligne. Nous pouvons penser aujourd'hui que ce train rapide aura la même durée de vie, d'où une attention particulière.

Nous pouvons aussi relever des écrits faisant mention de, je cite [...étroite collaboration entre la Confédération, le Canton et les Communes] ?

Je cite aussi : [Le canton privilégie clairement une traversée souterraine du Val-de-Ruz afin de préserver son paysage et ses bonnes terres agricoles].

Je cite aussi – devant les Chambres fédérales – [De son côté, le canton s'engage à financer les coûts de construction de la gare souterraine de Cernier en tant que mesure supplémentaire, ceci pour CHF 45 millions. Le solde à la charge du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) se monterait donc à CHF 269 millions].

Pour rappel, en février 2016, 84% de la population adhère au projet Mobilité 2030 tel que présenté lors de la votation. Pour le Val-de-Ruz aujourd'hui c'est vraiment différent.

Nous avons aussi quelques exemples de projets qui étaient prévus à ciel ouvert qui ensuite ont été recouverts, donc c'est imaginable. C'est vrai que ça touche peut-être plus le trafic routier.

Le jour où les plans seront définitifs, ce sera la fin de la décennie et il sera trop tard pour réagir. Au vu du sujet, nous ne désirons pas de réponses rapides ce soir et peut-être même pas nécessairement la séance du mois de décembre, même si une interpellation devrait être traitée ainsi. Nous imaginons bien qu'il faudra remonter les questions assez haut. Comme dit tout à l'heure, nous parlons d'un projet pour 175 ans. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Il sera donné réponse à l'interpellation lors de notre prochaine séance conformément au règlement même si on pourrait souhaiter avoir plus de temps, mais je crois qu'on en aura assez pour éclairer la situation, certainement pas pour la résoudre. »

Interpellation I23-007 – Qui pilote le projet de La Vue-des-Alpes ?

« Samedi 28 octobre dernier, la population était invitée par la Commune de Val-de-Ruz et le Parc Chasseral à des marches-débats pour discuter de « l'utilisation actuelle du site [de la Vue-des-Alpes], de son devenir et de ses potentialités d'usage ou d'aménagement. » Les résultats de ces marches-débats sont censés « orienter [...] les projets à venir [...] ». »



Cette initiative suscite plusieurs questions :

- Les communiqués de presse invitant la population à cette « démarche participative » mentionnent la Commune comme organisatrice de cette journée. Or le Parc Chasseral a communiqué sur cette démarche avant la Commune. Qui en est réellement l’initiateur ?
- Le comité d’action du projet de développement du site est aujourd’hui composé de conseillers communaux, avec donc la Commune en tant que chef de projet, entourée d’experts en matière d’hébergement, de restauration ou encore de tourisme. Dans tous les échanges avec le législatif et ses commissions, notamment la CGF, il n’a jamais été question d’une démarche participative impliquant les citoyens qui viendraient « orienter les projets à venir. »
 - Pourquoi ce soudain changement de cap, pas anodin du tout ?
 - Qu’attend-on concrètement d’une consultation de la population ? Quelles promesses ont été faites aux participants à ces marches-débats concernant leurs propositions ?
 - Quand on parle d’orienter les projets à venir ; considère-t-on que le groupe d’experts n’est pas suffisamment compétent pour construire un projet viable durablement ?
- On entend aussi dire que la Ville de La Chaux-de-Fonds a montré un vif intérêt à participer à ces débats. Qu’en est-il ?

Cette démarche laisse craindre qu’on cherche, des personnes et/ou des collectivités, à se greffer sur un projet prometteur pour se l’approprier - du moins partiellement - ou en tirer bénéfice, alors que jusqu’ici, on avait le sentiment que la Commune avait fait tout juste, qu’elle le pilotait avec rigueur et efficacité. Toute forme de parasitage, si tant est qu’on peut l’appeler ainsi, ne pourra donc qu’apporter de la confusion, voire semer le désordre dans sa mise en place. Notre souhait est que la Commune reste maîtresse de ce projet crucial pour son avenir en tant qu’écorégion, d’où cette interpellation.

Francis Krähenbühl (PLR). »

M. Francis Krähenbühl (PLR) complète son interpellation par les propos suivants.

« Un projet bien géré exige que plusieurs conditions soient remplies :

En premier lieu, il est essentiel de définir clairement les objectifs du projet dès le départ. C’est ce qui a été fait avec La Vue-des-Alpes qui, est-il besoin de le répéter, coûtera tout de même plus de CHF 7 millions aux citoyens de Val-de-Ruz.

Deuxièmement, une bonne définition des tâches à exécuter et les compétences de chaque membre de l’équipe de projet sont tout aussi indispensables, ainsi que le respect des délais.

Troisièmement, une communication efficace est cruciale pour la bonne gestion et une large acceptation du projet.



Quatrièmement, tout changement ne se justifie que si des aléas significatifs et imprévisibles surgissent au cours du projet.

Le projet de développement du site de La Vue-des-Alpes a été clairement défini dès le départ. Le comité de projet mis en place regroupe les ressources et compétences nécessaires. Les objectifs sont clairs, même si des ajustements devront inévitablement être faits. La communication a fonctionné tant avec la CGF qu'avec le Conseil général, sauf justement la démarche de samedi dernier, que les Autorités ont apprise par la presse et un communiqué du Parc Chasseral.

Pourquoi le Parc Chasseral communique-t-il avant la Commune ? Cette démarche n'est pas anodine puisqu'elle est censée, comme écrit dans le communiqué, « orienter les projets à venir ». Et bien c'est là que nous commençons à nous inquiéter, quand on constate que le Parc Chasseral prend des initiatives en matière de communication ou que la Ville de La Chaux-de-Fonds exprime soudainement son intérêt pour, je cite : [l'utilisation du site, son devenir et ses potentialités d'usage et d'aménagement] ».

Donc après un bon départ, le nombre de participants s'élargit sans qu'on sache très bien qui est responsable de quoi, la communication laisse à désirer, et des changements qui ne semblent pas indispensables ou nécessaires sont apportés au déroulement du projet.

Nous avons une totale confiance dans l'équipe en place actuellement, comme l'a confirmé l'accueil réservé au dernier rapport du Conseil communal. Nous souhaitons donc que le projet se poursuive dans le même esprit constructif dans lequel il a commencé, sans interférences externes qui risqueraient d'être nuisibles à sa réussite, que la Commune en conserve la maîtrise et ne se laisse pas déborder par les flancs. C'est le sens de cette interpellation. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Comme pour l'interpellation précédente, l'interpellation est relativement structurée et demande une réponse bien construite et bien réfléchie, raison pour laquelle le Conseil communal y donnera réponse en décembre. »

10. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **le président** passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC)

« C'est concernant les horaires des stands saisonniers à La Vue-des-Alpes, je pense que vous vous en rappelez.

Dans son rapport à votre Autorité, daté du 12 octobre 2022, le Conseil communal proposait la modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, ceci afin de permettre à l'Exécutif de prendre toutes mesures utiles en vue d'appliquer la loi, mais



aussi de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle politique de tarification pour le site de La Vue-des-Alpes.

Après un renvoi du rapport à la Commission des règlements, un avis de droit a été demandé à l'avocat-conseil de la Commune concernant les horaires à appliquer. La conclusion de l'avocat-conseil indiquait ceci : [Même si les stands de La Vue-des-Alpes ne vendent pas des glaces ou des marrons, l'esprit de la loi commande de les considérer comme des stands saisonniers. La Commune est donc compétente pour fixer leurs heures d'ouverture entre 06h00 et 22h00].

Sur la base de cette appréciation, un nouvel arrêté vous a été soumis le 4 mai 2023 prévoyant que, je cite : [L'installation et l'exploitation de stands n'est possible que durant six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, selon les horaires suivants : lundi à dimanche, de 06h00 à 20h00]. Cet arrêté a été adopté à l'unanimité des membres présents par le Conseil général.

À la fin du délai référendaire, l'arrêté a été transmis au service des communes en vue d'obtenir la sanction du Conseil d'État. Celle-ci a été prise le 23 août 2023, mais avec la réserve suivante :

[N'étant pas conforme à la loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCOM), le nouvel article 2.37 alinéa 2 doit être modifié comme suit : L'installation et l'exploitation de stands n'est possible que durant six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, selon les horaires suivants : les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 06h00 à 19h00, le jeudi de 06h00 à 20h00, le samedi de 06h00 à 18h00 et le dimanche de 06h00 à 17h00 (pour autant qu'il s'agisse de commerces alimentaires)].

Étant surpris de cette position différente de l'avocat-conseil de la Commune, la chancellerie a pris contact avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour avoir des éclaircissements ; en effet, c'est ce service qui a émis un préavis début juillet, préavis sur lequel repose la sanction du Conseil d'État. L'explication du chef de service est la suivante :

[La LHOCOM est une loi sensible, fruit de longues négociations entre les partenaires sociaux. En conséquence, nous l'appliquons de manière stricte, pour éviter de la déséquilibrer et de générer des tensions entre les partenaires. Comme vous, nous avons relu le rapport à l'appui du projet de loi, notamment les explications données au sujet de l'article 9. Pour rappel, les indications d'un rapport n'ont pas force de loi, mais peuvent être utilisées pour comprendre le sens légal souhaité par le pouvoir exécutif. Nous avons en particulier noté que les indications du rapport n'ont été reprises ni dans la loi, ni dans le règlement d'exécution. Ainsi, aucune base légale ou réglementaire n'autorise des stands saisonniers à ouvrir en dehors des heures habituelles des commerces. Il n'empêche que le contenu du rapport doit être étudié. Que dit-il ? Que les stands saisonniers vendant des glaces ou des marrons peuvent ouvrir comme les kiosques ou les stations-service. On comprend que l'aspect saisonnier est central, puisque les glaces se vendent en été et les marrons en automne. Ces commerces peuvent donc ouvrir comme les kiosques, exclusivement pendant les saisons où leurs produits sont habituellement offerts aux consommateurs et consommatrices. Par contre, tous les stands qui ne vendent pas de produits saisonniers (comme ceux de La Vue-des-Alpes par exemple) sont exclus de ces dérogations et soumis aux horaires d'ouverture usuels.



Notre application de la loi n'est bien évidemment pas dirigée que vers les stands de La Vue-des-Alpes, mais vers tous les stands concernés dans le canton. Nous maintenons notre ligne, certes stricte, qui garantit un bon équilibre de l'application de la loi, essentiel comme je l'ai expliqué ci-dessus. Un élargissement des horaires de tous les stands commerciaux non intégrés dans des manifestations publiques nécessiterait une modification de la LHOCOM, qui ne pourrait être envisagée que si les partenaires sociaux se mettaient d'accord et que le législateur cantonal l'adoptait].

Le Conseil communal a pris acte de cette prise de position le 6 septembre dernier et il appliquera dès lors les horaires imposés par le SCAV à partir du 1^{er} mai 2024.

Donc ces horaires, je le répète, c'est bien les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 06h00 à 19h00, le jeudi de 06h00 à 20h00, le samedi de 06h00 à 18h00 et le dimanche de 06h00 à 17h00. »

M. Roby Tschopp (CC)

« Lors de la dernière séance de ce Conseil, nous avons discuté le plan d'aménagement de Rive et dans la prise de position du parti socialiste dont je lis l'intervention : une limitation de vitesse au carrefour de la Carrière nous paraîtrait judicieuse dans les deux sens et non seulement dans le sens Coffrane – Montmollin. En effet, il y a non seulement la question de la visibilité en arrivant depuis Coffrane, mais il y a aussi à considérer que lorsque les camions chargés s'engagent sur la route cantonale leur accélération est très lente que ce soit dans un sens ou l'autre et nous sommes donc d'avis qu'il serait nécessaire de limiter la vitesse sur ce tronçon dans les deux sens.

Je vous avais promis de remonter la remarque au service des ponts et chaussées ce qui a été fait et je vais encore une fois vous donner lecture, mais partielle, de la réponse qui m'a été faite, je cite :

[L'abaissement à 60 km/h en direction de l'ouest est justifié par la nécessité d'assurer une distance de visibilité suffisante dans le carrefour, pour les véhicules quittant le secteur Rive sur la route cantonale en raison du virage.

Dans l'autre sens, cette problématique n'est pas présente, puisque le tronçon routier est rectiligne et que la distance de visibilité est très largement suffisante.

Concernant la vitesse de circulation réduite des poids lourds sur la route cantonale, il convient de rappeler que la vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, notamment aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité. De plus, sur ce tronçon, les distances de visibilité sont suffisantes pour permettre à un usager attentif de ne pas « rattraper » un véhicule lent de manière dangereuse ; ce que les statistiques d'accidents officielles confirment, puisqu'aucun accident de ce type n'a été recensé ces 20 dernières années].

Voilà, je renonce à l'entier de la communication qui cite encore des bases légales. Je crois qu'on peut dire en deux mots que c'est une fin de non-recevoir s'agissant d'un tronçon cantonal hors du territoire urbanisé. Il est de pure compétence du service des ponts et chaussées et je crois que nous avons fait ce que nous pouvions. »



M. Yvan Ryser (CC)

« Entre le 16 et le 19 novembre se déroulera dans ce bâtiment Val-de-Ruz Expo, la Commune Val-de-Ruz sera présente, elle traitera du thème Hôtel de La Vue-des-Alpes et du tourisme durable qu'on a l'intention d'y instaurer, voilà pour votre information. On vous accueille très volontiers, ce sont principalement ici les cinq personnes en face de vous qui s'occuperont de l'accueil et de la visite guidée si je puis dire. »

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 14 décembre 2023 à 19h30 à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

J. Matthey-de-l'Endroit

C. Geiser